

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2022-082
RÉVISION DU DISPOSITIF PROXITY

Date de la séance : 24 octobre 2022
Date de convocation : 18 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 26
Membres présents : 20
Nombre de votants : 23

Adoptée à
l'unanimité,

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; Arnaud CHEUX, Marie-Noëlle CHEVALIER, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Isabelle AMEYE, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Philippe DELAUNAY, Stéphane CHERRIER, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Stéphanie CHEUX, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Katiana LEVAVASSEUR à M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents : Mmes Brigitte LOPEZ, Odile RENOULT, M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mmes Marie-Noëlle CHEVALIER, Stéphanie CHEUX.

Vu la délibération n° DCM 2022-063 du 18 juillet 2022 validant le dispositif Proximity,

Considérant que le nombre de 35 commerçants adhérents au dispositif n'est pas atteint à ce jour,

Monsieur Arnaud Cheux, adjoint aux finances, propose d'abaisser la condition sine qua non à 20 commerçants adhérents pour créditer les cartes à hauteur de 10 € par foyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- Accepte d'abaisser le nombre minimum d'adhérents au dispositif Proximity à 20 commerçants.

*La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr*

Fait à LE NEUBOURG, le 24 octobre 2022.

Isabelle VAUQUELIN

